



Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE : CHOISIR L'AVENIR

Mémoire

Présenté à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Février 2007

Rédaction

Guy Lessard, président, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Cosmin Vasile, directeur général, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Collaboration

Sonia Brassard, adjointe administrative, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Adoption

Mémoire adopté par le Conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, le 8 mars 2007.

Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
22, rue Sainte-Hélène
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418 832-2722
Télécopieur : 418 832-9116

© 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. PRÉSENTATION DU CRECA	1
2. LES ENJEUX DE LA COMMISSION EN REGARD DE SA MISSION	3
3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE QUÉBÉCOIS.....	5
4. VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL.....	8
CONCLUSION.....	13
Annexe A	15
Graphique 1 : Croissance et concentration	5
Figure 1 : Des préoccupations environnementales croissantes	6

La plupart des agriculteurs du monde travaillent encore à l'aide de simples outils à main, quand ce n'est pas à mains nues. Leur mise en concurrence avec des agriculteurs hautement équipés et beaucoup plus productifs a entraîné le blocage de leur développement et leur appauvrissement, pouvant aller jusqu'à la faim. Pourtant, pour nourrir quelque 9 milliards d'humains à l'horizon 2050, toutes les agricultures du monde devront être mobilisées.

1. PRÉSENTATION DU CRECA

Mission

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a, depuis 1991, le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux :

- En matière de protection de l'environnement, le CRECA assure la mise en oeuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements;

- En regard du développement durable, le CRECA assume la réalisation et le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général. Le CRECA préconise, entre autres, la conclusion d'entente avec des partenaires, en vue d'intégrer les principes du développement durable dans leurs politiques, leurs programmes et leurs plans d'actions¹.

Effectif

Le CRECA compte actuellement 353 membres, dont des représentants d'organismes environnementaux, des citoyens, des corporations privées, des gouvernements locaux et des organismes parapublics. (Réf.: annexe A)

¹ Protocole d'entente de partenariat CRECA-MDDEP 2006-11-29

Intérêt pour le secteur agricole

Notre intérêt pour le secteur agricole s'explique par sa vitalité au chapitre du développement de la région Chaudière-Appalaches ainsi, par effet de conséquence, par son impact sur l'environnement et sur nos communautés.

L'industrie agricole et agroalimentaire représente plus de 33 300 emplois : 10 800 dans la production, 7 000 dans la transformation, 1 000 dans le commerce en gros, 8 100 dans le commerce de détails et 6 400 dans la restauration. La valeur globale de la production agricole dépasse 1,2 milliard/an et les entreprises de transformation y ajoutent pour plus de 1,7 milliard/an. Le secteur de la distribution et de la restauration a un chiffre d'affaires légèrement inférieur à un milliard de dollars/an.

L'intensification de l'agriculture favorise l'accroissement des pressions exercées sur les ressources, entraînant des conséquences notables sur l'environnement : la contamination de l'eau, la dégradation des sols, la détérioration des habitats et de la biodiversité, sans oublier les nuisances telles les odeurs.

Des mesures ont été prises afin de limiter l'impact des activités d'élevage sur l'environnement : entreposage des fumiers dans des lieux étanches, épandage selon des normes spécifiques, obligation pour les exploitations agricoles ne détenant pas de surfaces suffisantes de passer des accords d'épandage avec d'autres entreprises, réglementation municipale, etc.

Depuis 15 ans, le CRECA s'est impliqué dans les démarches de sensibilisation et de concertation afin de prévenir les problèmes de santé pour les humains et les animaux. Cependant, beaucoup reste à faire...

2. LES ENJEUX DE LA COMMISSION EN REGARD DE SA MISSION

Enjeu 1- Les consensus

Considérant que la Commission a reçu, du Gouvernement du Québec, le mandat "d'élaborer les principaux éléments d'une vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire", et tenant compte qu'au cours des dix (10) dernières années les nombreuses consultations publiques n'ont pas eu comme finalité une nouvelle vision de l'agriculture, ...

...le CRECA est d'avis que les résultats de cette Commission doivent impérativement se matérialiser autour d'un fort consensus des intervenants du milieu agricole ainsi que du respect des attentes de la société québécoise.

Enjeu 2- La mondialisation des marchés

La pratique de l'agriculture intensive s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies, notamment, depuis que la province s'est donnée pour objectif de doubler la valeur de ses exportations. C'est ainsi que le Québec est passé de l'autosuffisance en alimentation (1978) à l'heure de la mondialisation des marchés.

Ainsi, sur le plan économique, la commission devra aborder la problématique sous l'angle de la mondialisation. Comment exploiter des écosystèmes cultivés pour alimenter correctement une population en constante croissance, tout en respectant l'environnement?

Le CRECA considère que la Commission devrait préconiser des mesures permettant au Québec de s'adapter aux tendances actuelles de l'agriculture mondiale, en proposant des mécanismes souples afin de répondre à l'expansion et à la modélisation continues des marchés mondiaux. Mis à part les cultures extensives et intensives qui ont pour but unique d'augmenter la production animale, ces mécanismes permettraient d'envisager le développement des marchés de nouveaux créneaux, le développement des réseaux commerciaux et, pourquoi pas, l'importation/l'exportation du savoir-faire.

Enjeu 3- La protection de l'environnement

Lors du dépôt du Plan d'action, préalable à la levée du moratoire sur la production porcine en décembre 2005, le Gouvernement du Québec confirmait son engagement à l'effet que la production animale n'excède pas la capacité du milieu récepteur dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant et dans un souci d'une cohabitation harmonieuse. Comment conditionner les objectifs de développement à la capacité de support du milieu?

Le CRECA invite la Commission à proposer des mesures permettant d'accroître les investissements en recherche et développement en agroenvironnement afin de soutenir d'avantage le secteur agricole. Ces mesures permettraient que l'on adopte des pratiques à la fois respectueuses de l'environnement, sans mettre en péril les entreprises agricoles.

Enjeu 4- La viabilité et la pérennité des entreprises agricoles

En 2050, notre planète comptera quelque 9 milliards d'humains. Pour nourrir une telle population, la quantité de produits végétaux destinés à l'alimentation des hommes et des animaux domestiques devra plus que doubler dans l'ensemble du monde, presque tripler dans les pays en développement, plus que quintupler en Afrique. Toutes les agricultures du monde devront être mobilisées.

Pour obtenir une augmentation de la production végétale et animale, l'activité agricole devra être étendue dans toutes les régions du monde où cela est possible. Pour l'instant, le problème de l'alimentation mondiale se pose en termes de productivité ou d'accessibilité. Il faudra garantir aux agriculteurs des prix suffisamment élevés et stables, afin d'assurer la viabilité et la pérennité des entreprises agricoles.

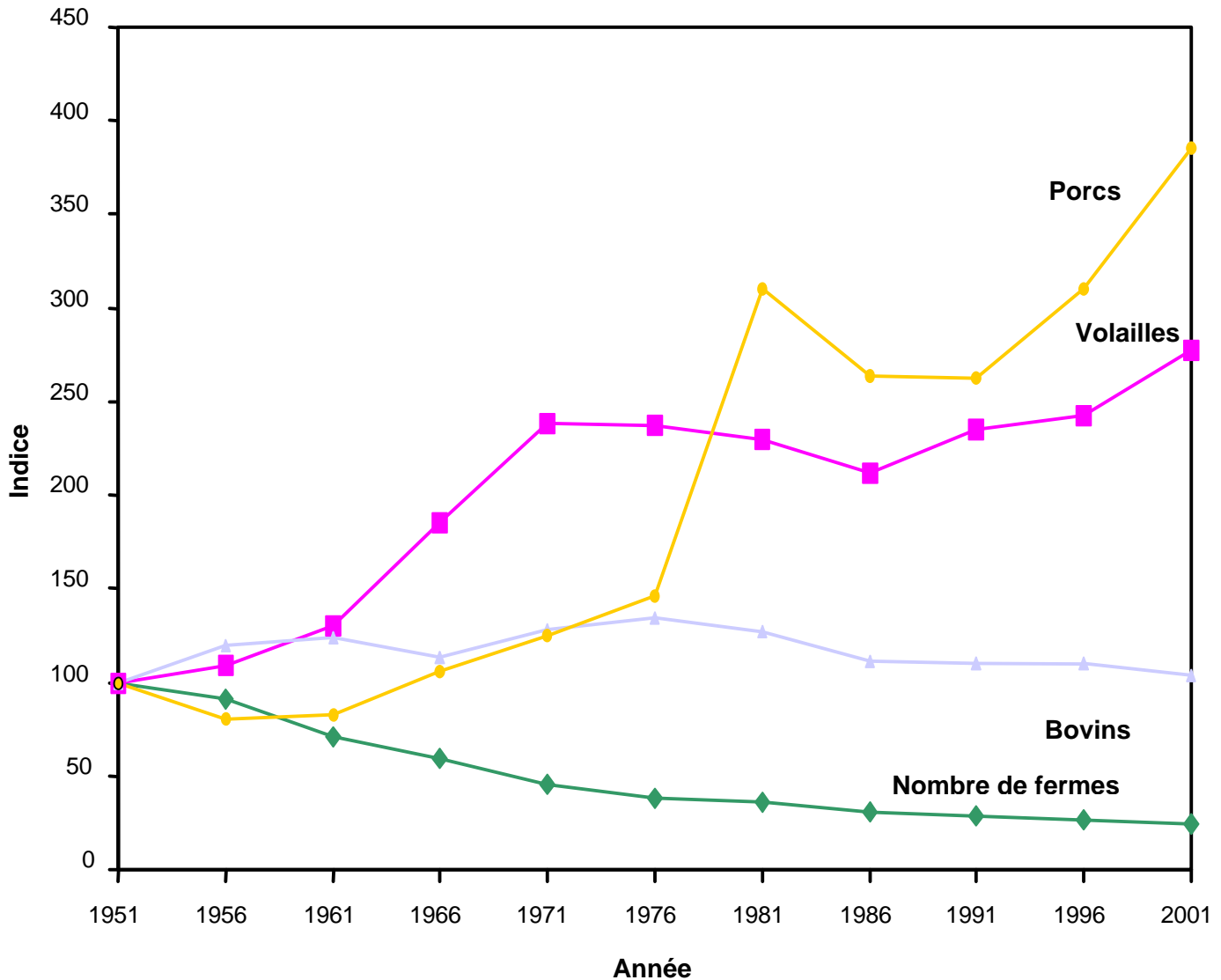
Le CRECA invite la Commission à préconiser des échanges agricoles internationaux beaucoup plus équitables et plus efficaces que ceux en vigueur aujourd'hui. Que la Commission recommande l'adoption d'accords internationaux permettant d'exercer un meilleur contrôle des prix et des volumes de la nourriture consentis à l'exportation sur les marchés internationaux.

3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE QUÉBÉCOIS

Le virage vers la production intensive

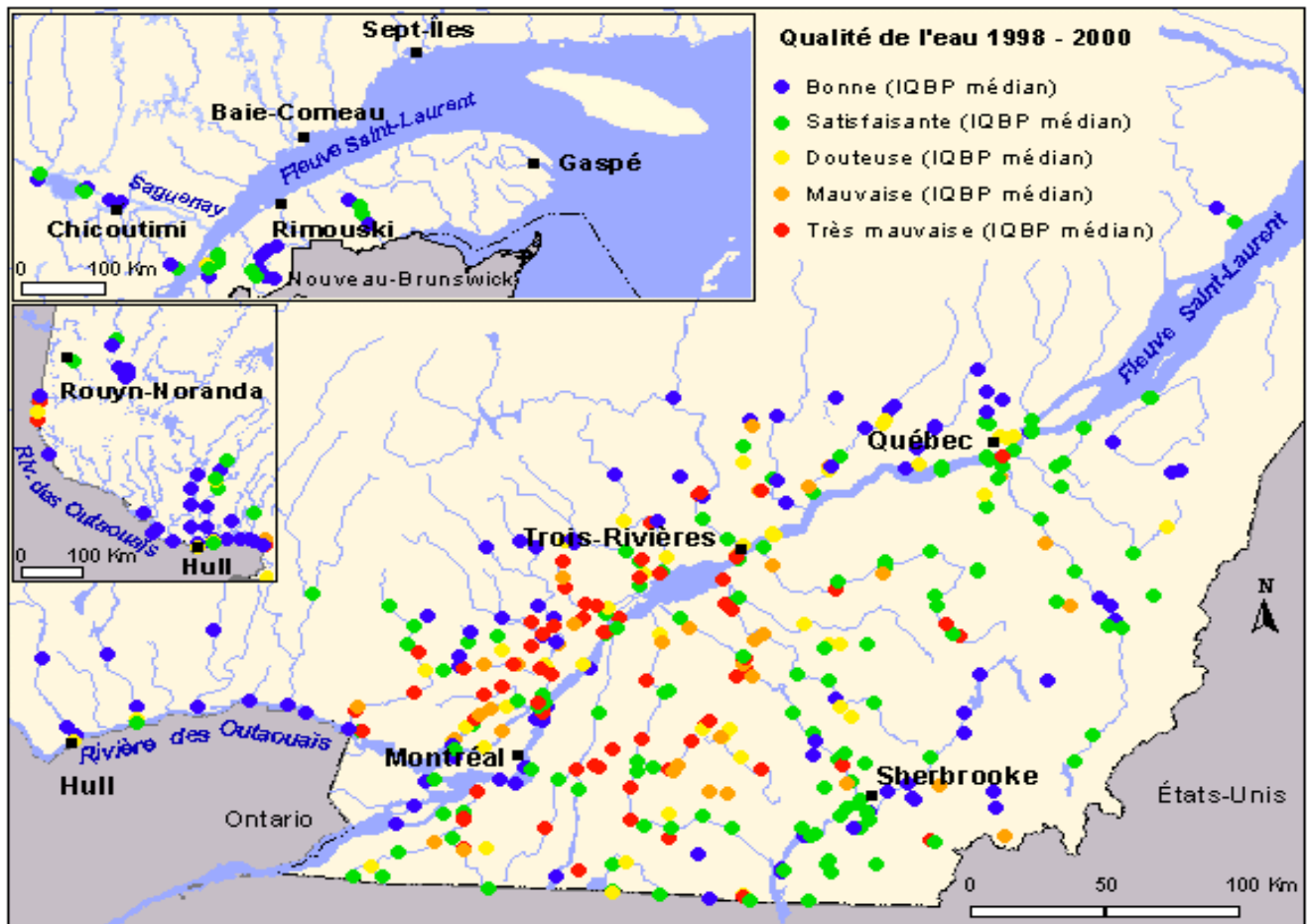
Au Canada, nous avons pu observer que depuis le début des années 50, la croissance et la concentration de la production animale ont été en constante évolution, particulièrement, à partir du début des années 60. Ainsi, à chaque décennie, la production intensive a contribué à l'émergence des préoccupations environnementales. Au cours de la même période, le nombre de fermes au Canada, a continuellement diminué malgré les programmes de soutien financier en provenance des gouvernements provincial et fédéral.

Graphique 1 : Croissance et concentration



Au Québec, principalement dans les régions à forte concentration au niveau de la production animale, des préoccupations environnementales également croissantes sont apparues : détérioration des sols, érosion, détérioration de la qualité de l'eau, problèmes de cohabitation et préoccupations au niveau de la santé.

Figure 1 : Des préoccupations environnementales croissantes



C'est alors que le gouvernement a dû poser des gestes et que les principaux acteurs ont commencé à parler d'un développement durable en agriculture, c'est à dire "d'une agriculture qui est écologiquement saine, économiquement viable, socialement acceptable et qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes et futures (BGMGLR, 2002).

Les gestes posés par le gouvernement

Entre deux audiences du BAPE, l'eau en 2000 et la production porcine en 2003, le Québec s'est offert un moratoire de deux ans sur la production porcine. La reprise de la production animale au Québec a été marquée par : la modernisation des services du MDDEP, le règlement amendé sur les exploitations agricoles, le plan d'action pour la levée du moratoire.

Le gouvernement confirme alors son engagement "à ce que le développement de la production animale n'excède pas la capacité du milieu récepteur dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant et dans le souci d'une cohabitation harmonieuse pour le secteur porcin".

Si les deux premières mesures avaient pour but de renforcer la fonction de contrôle qui est celle du MDDEP, la troisième invitait les principaux intervenants à la concertation en favorisant les échanges d'information et la compréhension des enjeux à savoir : la consultation publique, la révision de la Loi sur l'aménagement urbain, l'évaluation de la situation de la gestion des fumiers et des lisiers à partir des bilans phosphores et des visites d'accompagnement, la mise en oeuvre de l'écoconditionnalité.

Dans la foulée des engagements pris par les décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire lors de la Conférence de mars 1998, engagements confirmés par ailleurs lors du Rendez-vous de mars 1999 et visant à appuyer la croissance du secteur agricole dans le respect de l'environnement, un plan d'action avait également été adopté. Ce plan d'action prévoyait des engagements essentiellement d'ordre économique : doubler la valeur des exportations, augmenter de 15% le nombre d'emplois et améliorer la situation financière des agriculteurs. De 1988 à 2001, le gouvernement a investi près de 300 millions de dollars pour atteindre les objectifs de réduction de la pollution agricole notamment, la lutte à la pollution diffuse. Au cours des cinq (5) dernières années, le débat concernant l'impact de l'agriculture s'est poursuivi sur le plan civil et politique.

Le CRECA considère que les objectifs d'ordre économique basés sur des notions de croissance et d'investissements gouvernementaux n'ont pas eu plus de succès que ceux proposés en regard de l'agroenvironnement. Les prochains gestes posés par le gouvernement et les partenaires concernés devront nécessairement permettre un nouveau contrat social autour de l'agriculture.

4. VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Les audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, sont une occasion privilégiée pour la société québécoise d'unir sa voix à celles des autres intervenants majeurs du milieu agricole afin de réclamer l'adoption et l'application de mesures gouvernementales, d'attitudes et de comportement tant de la part des agriculteurs que des consommateurs afin d'assurer un développement durable de l'agriculture ainsi qu'une cohabitation harmonieuse en milieu rural.

Le CRECA considère que la volonté d'adopter et de réaliser un nouveau contrat social en agriculture et en agroalimentaire passe inévitablement par : la révision des objectifs de développement, la révision des pratiques agricoles, la révision des modalités de soutien et la diversification des instruments environnementaux.

La révision des objectifs de développement

Le document de consultation dévoile à la page 23 que « Le Québec a exporté, en 2005, des produits de source animale (incluant ceux du lait) pour 1,6 milliard de dollars, dont 1 milliard de dollars de porc frais ou congelé ». Nous pouvons encore une fois remarquer que le document met l'emphase sur les retombés économiques, sans prendre en considération les coûts environnementaux associés à la production porcine. En fait, la production porcine au Québec a connu un développement sans précédent, et tout ça, sans égard aux impacts environnementaux considérables entraînés par cette production. Que l'on parle de la production porcine ou d'un tout autre type de production agricole, l'impact cumulatif engendré par une concentration d'activités agricoles sur un territoire restreint, tend vers le dépassement de la capacité de support de l'environnement. Ce dépassement entraîne des coûts sociaux et environnementaux considérables, qui ne se reflètent pas dans les coûts de la production agricole.

Le CRECA est d'avis qu'il nous faut plutôt conditionner les objectifs de développement à la capacité de support du milieu en privilégiant : la qualité plutôt que la quantité, la valeur ajoutée aux faibles coûts de production, les produits de niche à la production de masse ainsi que la multifonctionnalité plutôt que la monofonctionnalité.

La révision des pratiques agricoles

Malgré l'émergence de plus en plus visible de l'agroenvironnement, la plupart des pratiques agricoles actuelles se concentrent sur l'augmentation de la productivité. Cette augmentation vise surtout le profit « direct », soit le profit tiré de la valorisation des produits agricoles, sans égard à la préservation des éléments environnementaux touchés par les activités agricoles. Le mirage du profit rapide et la pression du marché poussent les agriculteurs à utiliser des pratiques qui ne visent pas toujours la protection du sol et des eaux (souterraines et de surface). Si pour les eaux de surface les effets de la pollution diffuse provenant de l'agriculture sont visibles, la contamination des eaux souterraines ne peut pas être facilement détectable, surtout si on tient compte que le suivi des eaux souterraines au Québec est loin d'être systématisé au niveau provincial.

Après la révolution "contemporaine" et la révolution "verte", les organismes génétiquement modifiés (OGM), ont constitué le dernier avatar dans l'agriculture. En se basant sur la réduction des pratiques agricoles et indirectement sur l'augmentation de la production, les OGM semblaient être la panacée de l'agriculture au niveau mondial. Malheureusement, les résultats promis par le monopole des producteurs d'OGM n'ont pas été en mesure d'améliorer miraculeusement, la situation agricole et alimentaire.

Même en supposant que les craintes ne soient pas fondées à l'effet que les OGM sont essentiellement un moyen de s'approprier le patrimoine génétique, que les risques environnementaux et sanitaires soient inexistantes etc., il reste que la mise au point d'OGM coûte très cher. En effet, uniquement les recherches répondant aux besoins des producteurs et des consommateurs les plus solvables sont en cours.

Le CRECA considère qu'il faut poursuivre de façon systémique la mise en oeuvre de nouvelles pratiques agricoles, principalement : les pratiques culturales réduisant l'érosion, l'usage des pesticides et des fertilisants minéraux (agriculture de précision), les rotations, la protection des bandes riveraines, les modifications du régime alimentaire des animaux, l'amélioration de la gestion des fumiers ainsi que l'approche par bassin versant.

La révision des modalités de soutien

Nous savons depuis longtemps que les mécanismes de financement peuvent devenir des instruments convaincants lorsque vient le moment de solutionner des problèmes complexes. De plus, nous croyons important à ce moment-ci, de procéder à la révision des modalités de soutien telles que : la réduction des impacts environnementaux, le soutien des bonnes pratiques agricoles et l'application de l'écoconditionnalité.

Le Gouvernement doit créer des programmes qui visent le soutien financier des producteurs qui s'impliquent dans le domaine de la recherche, surtout dans la sphère de l'agroenvironnement. En concertation avec les institutions spécialisées ou dédiées à la recherche de profil, les producteurs agricoles peuvent contribuer par exemple au développement des techniques de captation du méthane et au développement des techniques plus pointues d'épandage de lisier.

Il faut noter que les coûts de plus en plus élevés nécessaires pour résister à la concurrence actuelle, ne permettent pas aux producteurs d'allouer des fonds pour ce type de recherche. C'est pour cette raison que des incitatifs financiers doivent être créés afin de répondre à ces besoins. Les gains de cette démarche seront ressentis surtout dans le monde agricole, mais aussi dans le domaine de la recherche spécialisée, sans compter les gains environnementaux indirects.

La diversification des instruments environnementaux et sociaux

La diversification des instruments environnementaux et sociaux devra se réaliser en parallèle et en liaison directe avec la diversification des méthodes et des pratiques agricoles. Ainsi, la réglementation environnementale, doit évoluer avec le même rythme que les tendances en agriculture. Cette évolution doit se baser sur une analyse proactive des enjeux environnementaux de l'agriculture et doit être plutôt incitative que restrictive ou punitive. Un autre instrument très important est de réaliser la concertation des intervenants en agriculture dans le but de prévenir les conflits reliés à l'environnement plutôt que de gérer les conflits basés sur les impacts environnementaux.

Le CRECA est d'avis qu'il faut envisager de diversifier davantage les instruments environnementaux, soit : l'évolution de la réglementation, la facilité de la mise en oeuvre de politiques volontaires (certification) ou de politiques incitatives positives, les politiques de redevances, l'écofiscalité et les mécanismes de gestion de conflits.

Les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de production ont accaparé de plus en plus les pratiques agricoles contemporaines. Des termes comme « organismes génétiquement modifiés », « culture hydroponique », « hormones de croissance » sont des termes usuels utilisés actuellement en agriculture. Mis à part les avantages économiques de ces nouvelles technologies, est-ce que ces technologies et techniques sont respectueuses de l'environnement et prennent en considération le principe de précaution? La population québécoise n'est pas obligatoirement avisée si un certain produit agricole, ou un dérivé de ce produit provient ou non d'un organisme génétiquement modifié. Pour cette raison, les consommateurs, c'est-à-dire le principal joueur qui peut influencer le marché, en modifiant la demande, ne sont pas avisés sur les allégations concernant les OGM et, aspect très important, quelles sont les transformations que ces organismes ont vécues.

Un programme d'étiquetage obligatoire, conjugué à un programme de traçabilité facilement vérifiable, permettraient aux consommateurs de mieux connaître les produits alimentaires, et indirectement, permettraient aux entreprises alimentaires de mieux connaître les tendances à la consommation.

Un nouveau modèle de gouvernance en matière d'agriculture et d'agroalimentaire

Dans le but de préconiser un nouveau contrat social, le Québec devrait s'engager dans un nouveau modèle de gouvernance.

À cet égard, le CRECA suggère de prévoir une «instance» d'analyse et d'expertise réunissant ministères, élus municipaux, organisations professionnelles en agriculture, producteurs agricoles, institutions de recherche ainsi que des représentants du milieu des consommateurs et de l'environnement.

Sur la base de considérations scientifiques et techniques, cette "instance" aurait pour mandat d'élaborer et de proposer des recommandations concernant les politiques agricoles, des mesures de réduction de la pollution agricole ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le document de référence de la Commission parle d'une décroissance de la population rurale du Québec. Cette décroissance est en liaison directe avec l'agrandissement des fermes et l'exode de la population rurale. Mais il existe un autre aspect très important, qui doit être pris en considération : le manque d'un marché local ou micro-régional qui permettra une meilleure valorisation locale des produits agricoles. La politique agricole et agroalimentaire devrait contenir des incitatifs permettant de créer de tels marchés. Les avantages de ces micro marchés sont faciles à démontrer : minimisation des coûts de distribution, maintien de la population rurale sur place, facilité d'adaptation aux besoins des consommateurs. Il faut mentionner que ces marchés peuvent être suivis par l'émergence des détaillants de petite taille, où des détaillants spécialisés qui pourront être une alternative au monopole créé par les gros détaillants.

Le CRECA recommande que le Québec favorise l'émergence d'un développement des marchés locaux et de mécanismes d'échanges plus directs entre les producteurs et les consommateurs.

CONCLUSION

L'état de situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois- Diagnostic et recommandations.

Une économie durable

Pour qu'une économie soit durable, elle doit respecter les principes de l'écologie. Sans cela, elle est vouée au déclin progressif et à l'effondrement. Les écologistes sont à l'écoute des processus écologiques essentiels à la vie sur terre : la photosynthèse, le rendement durable, les cycles des nutriments et le cycle hydrologique, le climat et la relation complexe liant les règnes végétal et animal. Ils considèrent que les écosystèmes fournissent des produits autant que des services et que ces services sont souvent plus précieux que les premiers.

Le marché interne doit se baser sur une connaissance de la demande en alimentation et sur les tendances de consommation, en englobant aussi les facteurs environnementaux (protection du sol, de l'eau, de la biodiversité, etc.) et sociaux (santé, aménagement du territoire, loisirs en milieux agricoles, etc.). Cette connaissance permettra de valider l'importance de chaque type d'agriculture (extensive, intensive, biologique, écologique, etc.) et les chaînes de transformation subséquentes. Nous devons porter une attention particulière au développement des marchés à l'échelle locale ou micro-régionale et au potentiel des marchés de niche (ex : culture de plantes médicinales, élevage du gibier pour l'industrie de restauration, etc.)

Le soutien financier accordé aux intervenants dans le domaine de l'agriculture, doit surtout permettre de consolider le progrès technologique et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé. L'étiquetage des produits ainsi qu'un système facile de traçabilité constituent un mécanisme de contrôle qui permet de réagir promptement aux maladies d'origines alimentaires.

***Une économie durable veille à ne pas dépasser
le rendement durable des écosystèmes.***

L'efficacité des intentions publiques actuellement en place- Diagnostic et recommandations

Une économie globale

Bien plus que les impératifs écologiques, ce sont les contraintes du marché qui ont dessiné l'économie globale d'aujourd'hui. Cependant, parce qu'il ne reflète pas le véritable coût des biens et des services, le marché fournit des informations trompeuses aux décideurs.

Les règles actuelles de la libéralisation des échanges agricoles ont pour effet de permettre à certains pays de dégager des excédents exportables à des prix très inférieurs aux prix de production des autres pays. En conséquence, les entreprises diminuent leurs coûts de production ce qui a pour effet de peser négativement sur l'environnement, sur la sécurité sanitaire et sur la qualité des produits.

Pour cette raison, l'agriculture et l'agroalimentaire québécois devraient rechercher un équilibre qui permette de s'harmoniser avec les variations existantes sur les marchés mondiaux. Les Gouvernements doivent trouver les modalités permettant de contrecarrer les influences externes (surtout des influences indépendantes de l'agriculture, comme par exemple, une devise canadienne forte).

Des accords équitables menant à une réorganisation des échanges internationaux devraient être envisagés. Les services publics de recherche et de développement devraient être soutenus de façon plus importante. Ces recherches devraient porter sur des réformes agraires, législatives et financières donnant plus facilement accès à la terre, les impôts, le tout orienté en fonction des besoins de la population et de la survie du milieu agricole.

L'avenir des agriculteurs est à ce prix; le nôtre également!

Annexe A

Organismes Environnementaux (22)	Citoyens et corps privés (40)	Gouvernements locaux et provinciaux (144)	Organismes Parapublics (147)
Accueil Madore inc.	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	MAPAQ (8)	Cégep de Lévis-Lauzon
Amis de la vallée du St-Laurent	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	Ministère des Transports (7)	Commission scolaire Beauce-Etchemin (61)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique		Ville de Lévis (3)	
Association du Petit Lac Saint-François	Architectes Lafrance et Mailhot	MRC Beauce-Sartigan (17)	Commission scolaire des Navigateurs (55)
Cartonek	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	MRC Nouvelle-Beauce (12)	Commission scolaire des Appalaches (Amiante) (26)
Comité de restauration de la rivière Etchemin	André Bélisle	MRC de l'Amiante (20)	Cégep de Thetford
Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	CLD des Etchemins	MRC de Bellechasse (21)	Agence de dév. de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Ch.-App. (3)
Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)	CLD de Lotbinière	MRC Robert-Cliche (11)	
Comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François (COGESAF)	CLD de la MRC de l'Islet	MRC des Etchemins (14)	
Fédération québécoise de la faune, région Ch-Appalaches	SDE de la région de Thetford (CLD)	MRC de L'Islet (15)	
Fondation Les oiseleurs du Québec	SDE de Lévis (CLD)	MRC de Montmagny (15)	
	CLD de la MRC de Montmagny		
Groupement faunique du Triangle de Bellechasse	CLD de la Nouvelle-Beauce	MRNF- Faune Québec, Dir. régionale Chaudière-Appalaches	
	Composts du Québec inc.		
Mouvement des amis de la rivière du Sud (MARS)	Coop de fertilisation organique Fertior		
Parc national de Frontenac	Coopérative de gestion forestière des Appalaches		
Parc régional des Appalaches	Fonderie Bibby-Ste-Croix inc		
Société de gestion du Parc régional Massif du Sud	Raynald Gagnon		
Récupération Frontenac	Génivar inc		
SAMAR	Gestion Forap		
Société VIA	Groupe GLD inc.		
Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue	Promutuel Appalaches – Saint-François		
Les Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière	Inspec-sol inc.		
Comité de restauration du lac Dion	IPL inc.		
	Jocelyne Lachapelle		
	Mirage/Boa-Franc		
	Innergex		
	Charles Rinfret		
	Michel Tardif		
	Rachel Thériault		
	Lucille Thompson		
	Ultramar Ltée		
	UPA de la Beauce		
	UPA de la Côte-du-Sud		
	UPA Lévis-Bellechasse		
	UPA Lotbinière-Mégantic		
	Pierre-Maurice Vachon		
	Victor Innovatex inc.		
	Nicolas Rodrigue		
	Station touristique Massif du Sud		
	Louis Langevin		

TOTAL DES MEMBRES : 353